SÉJOURS-VACANCES SAISON 2025 AVEC HOMAIR/TOHAPI

Hébergements et destinations : en mobil-home **dans près de 400 campings** situés :

- A la mer – à la campagne – à la montagne, en France et en Europe
- En mobil-home 2 chambres ou 3 chambres.

Les destinations proposées sont consultables sur le site du partenaire : homair.fr

Tarifs : négociés au plus bas et identiques à ceux réservés aux Comités d'Entreprise ; ils sont fonction de la catégorie de camping, des dates choisies et du type d'hébergement. Ces tarifs démarrent à 154 €/semaine et peuvent atteindre 50 % de réduction sur le tarif public.

Période de réservation 2025 en basse et moyenne saisons : de l'ouverture des campings au samedi 5 juillet et du samedi 30 août à la fermeture des campings. Les dates d'ouverture et de fermeture sont différentes selon les campings. En règle générale, les locations se font du samedi au samedi.

Réservation :

- *En toute autonomie*, réservez vos séjours en vous connectant au site de réservation salaries.homair.com et en renseignant le code BBSAROPA10HV1 Vous aurez accès à tous les campings, aux disponibilités en temps réel, aux différentes propositions d'hébergements et aux tarifs. Après avoir fait votre choix, vous devrez vous identifier, compléter les informations demandées, créer ou accéder à votre propre compte et valider votre réservation. A ce stade, vous n'aurez rien à régler.

- *Par l'intermédiaire d'Initiativ'Retraite 10* : **vous devrez nous retourner, dûment complété, le bulletin de réservation** disponible sur notre site internet, par mail de préférence ou par courrier (voir adresses ci-dessous). Nous pourrons ainsi contrôler les disponibilités, vous soumettre les tarifs proposés et engager le processus de réservation ; **mais cette formule nécessitera un délai de traitement plus long.**

Quelle que soit l'option choisie, un e-mail de confirmation vous sera adressé par nos soins.

Pour que votre réservation soit effective, vous devrez nous faire parvenir le paiement de votre séjour, accompagné d'une attestation d'assurance « villégiature ». A réception, le bon d'échange à présenter à votre arrivée au camping vous sera adressé par mail à l'adresse que vous nous avez communiquée.

La capacité maximale du locatif souscrit (chaque enfant compte pour une personne) devra être respectée. **Toute personne supplémentaire non prévue lors de la réservation pourra être refusée.**

Assurance annulation et interruption de séjour : pour votre sérénité, une assurance « annulation et interruption de séjour » vous est proposée (et recommandée) pour un supplément de 5 % ; les garanties sont détaillées dans le document disponible sur notre site internet.

Modification : les conditions de modification sont précisées dans le document disponible sur notre site internet. Toute demande devra être effectuée dans les conditions prévues par le partenaire.

Période de réservation 2025 en haute saison : vous pouvez bénéficier d'une remise minimale de 15 % sur le tarif public, du 5 juillet au 30 août. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour être traités rapidement, vos bulletins de réservation et toutes demandes de renseignements devront nous parvenir par mail : initiativ.retraite10@gmail.com A défaut, à notre adresse postale : INITIATIV'Retraite 10 – Chambre d'Agriculture – Espace Regley – CS 44080 –10000 TROYES.